

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean-Michel POFFET

Israël et l'Eglise. Pour lire Rm 9-11

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1986, tome 82, p. 115-126

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Israël et l'Eglise

Pour lire Rm 9-11

Ces trois chapitres comptent parmi les plus denses des épîtres pauliniennes, et ils sont aussi essentiels à notre problématique que délicats à interpréter. On comprend qu'un exégète ait pu comparer l'exégèse de Rm 9-11 à l'ascension de la paroi nord de l'Eiger ! Il ne saurait donc être question de donner ici une exégèse détaillée de ce texte non seulement dense et épineux mais de surcroît très long. Notre propos est plus modeste : préciser les articulations majeures de ces chapitres, souligner ici et là la portée de telle expression, et surtout inviter à la lecture du texte. Cet article suppose qu'on l'a sous les yeux.

Rm 9

- vv. 1-5 les privilèges d'Israël
- vv. 6-13 Dieu n'est pas infidèle
- vv. 14-18 Dieu n'est pas injuste (exemples de Moïse et du Pharaon appliqués aux Juifs et aux païens)
- vv. 25-32 infidélité et appel prévus par l'Ancien Testament

Ce chapitre s'ouvre sur une protestation d'amour de Paul vis-à-vis de son peuple (vv. 1-5), protestation solennelle dans la mesure où l'Apôtre livre le témoignage de sa conscience habitée par l'Esprit, il parle dans le Christ, dit la vérité, ne ment pas, autant d'éléments qui soulignent la portée de ce qu'il va dire : « j'ai au cœur une grande tristesse et une douleur incessante. Oui, je souhaiterais être anathème, être moi-même séparé du Christ pour mes frères, ceux de ma race selon la chair. »

Ce n'est pas seulement le cœur de l'Apôtre et son affection qui s'expriment ici, c'est aussi sa foi dans le Christ. En effet, si toutes les promesses ont trouvé leur oui dans sa personne (2 Co 1, 20), comment ne pas en déduire que la Parole de Dieu a échoué dans le peuple détenteur des promesses et premier appelé (cf. Rm 1, 2.16) : les païens entrent dans l'Eglise alors que la grande masse d'Israël refuse de reconnaître en Jésus le Messie. Loin de fuir la difficulté, Paul la renforce par le rappel des privilèges accordés par Dieu aux Israélites. On notera que, en Rm 9-11, Paul recourt à l'expression « Israël » ou « Israélites », titre religieux et titre d'honneur provenant du patriarche Jacob appelé par Dieu Israël (Gn 32, 29). Il y a à cela deux seules exceptions : Rm 9, 24 et 10, 12 où, comme en Rm 1 -8, il parle de « Juifs », dans les expressions « Juifs et païens » ou « Juif et Grec » ; il s'agit alors du titre politique.

Cette liste des six privilèges religieux est très bien construite (cf. les allitérations : deux séries de trois termes se terminant, en grec, sur -sia -a et -ai : *uiolesia, doxa, diathèkai*, puis *nomotesia, latreia, epangeliai*). Il s'agit donc de l'adoption filiale s'originant à l'exode (Ex 4, 22) ; de la gloire qui désigne la sainteté et la splendeur de la présence du Seigneur depuis l'époque de la Tente de réunion au désert ; des alliances avec Abraham, Isaac et Jacob ; de la Loi du Sināï, du culte et enfin des promesses messianiques. Les commentateurs ont remarqué que Paul, qui décrit ici l'élection d'Israël, ne recourt pourtant pas au **terme** « élection ». Il le réserve à « l'élection dans le Christ et à ce qui était déjà une présence anticipée de cette élection dans l'A. T., l'élection des Patriarches et celle de l'Israël fidèle, les sept mille hommes qui n'ont pas adoré Baal, le Reste. Paul ne nie pas, bien sûr, que tout Israël ait été **choisi** par Dieu pour apporter au monde le salut en Jésus Christ. Mais il n'exprime pas cette conviction à l'aide du **vocabulaire de l'élection** (mots de la racine *eklegô*) mais avec d'autres mots : précisément les " privilèges " de 9, 4-5 »¹. On peut de ce fait regretter le titre de la TOB (Traduction Œcuménique de la Bible) « élection et privilèges d'Israël » quand Paul précisément évite le premier terme ! La Bible de Jérusalem intitule simplement et plus exactement : « les privilèges d'Israël ». Nous verrons que plus loin, en 11, 7, Paul opposera explicitement Israël aux « élus ».

¹ Cf. F. Dreyfus, Le passé et le présent d'Israël, dans *Die Israelfrage nach Röm 9-11, Monographische Reihe von « Benedictina »* 3, Rome, 1977, pp. 132-133, 140-147 (avec bibliogr.).

Cette liste des privilèges est de plus encadrée par l'expression « selon la chair », une fois appliquée aux Israélites, l'autre fois appliquée au Christ. Cela reste la gloire et l'honneur d'Israël que d'avoir donné naissance au Christ (cf. Jn 4, 22 : le salut **vient** des Juifs, au présent !). Et Paul de terminer par une doxologie appliquée au Christ (et dépassant ce plan de l'histoire, de « la chair ») : « lequel est au-dessus de tout, Dieu béni éternellement ! Amen » (v. 5).

Paul va maintenant répondre à la difficulté qu'il a lui-même soulevée, en suivant au long de l'histoire le destin non de l'Israël selon la chair (c'est-à-dire du peuple historique) mais la destinée de ce qu'il nommera plus tard précisément « l'élection », la lignée de la promesse. Il est important de souligner que, dans ce chapitre 9, Paul considère l'histoire de son peuple — concrètement ici le fait de la défection de la grande partie d'Israël — **du point de vue de Dieu** pour y découvrir une « illustration de la manière dont la fidélité de Dieu à ses promesses peut se concilier avec la souveraine liberté de son choix. Dieu accomplit sa promesse, mais au profit de ceux qu'il choisit : un " reste " en Israël »².

Autre remarque importante : il ne faut pas se laisser dérouter par les exemples invoqués (Isaac, Jacob et Esaü, puis Moïse et le Pharaon) ; il ne s'agit pas là d'une réflexion sur le salut individuel de chacun (prédestination au salut ou à la perte), mais bien sur la destinée des **peuples** qu'ils représentent ou sur le rôle qu'ils occupent **dans le cadre de l'histoire** au sein de laquelle Dieu offre et prépare un salut pour l'humanité. « Il s'agit de l'appel à **la grâce** chrétienne et non directement de la prédestination à **la gloire** ; il s'agit de collectivités, les Gentils, les Juifs, et non pas directement d'individus déterminés » (Lemonnyer). Les Pères et les Réformateurs sont passés à côté de cette perspective et ont fait souvent servir ces textes à des débats pour lesquels ils n'avaient pas été écrits !

Venons-en donc à cette lignée de la promesse :

vv. 6-9. La vraie descendance d'Abraham n'est pas constituée par toute sa descendance : ce n'est pas la lignée selon la chair qui compte, mais la lignée selon la promesse, comme l'atteste le choix du fils de Sara plutôt que celui

² J. Dupont, Les chapitres 9, 10 et 11 de l'Épître aux Romains. Notes exégétiques générales, dans *Cahiers Bibliques Foi et Vie*, 5, 1967, p. 74.

d'Agar pour susciter une descendance à Abraham (cf. Gn 21 et 18 cités ; cf. encore Rm 4, 12 et Ga 4, 21).

vv. 10-13. « Plus fort encore... » (*ou monon de, alla*), le choix de Jacob et non d'Esau, car ce choix précède leur naissance et donc tout usage de leur liberté. Le choix souverain de Dieu n'en est que plus souligné. Notons à nouveau qu'en Gn 25, 23 et Ml 1, 2-3 (cités aux vv. 12-13) il s'agit bien de peuples.

vv. 14-18. De même Moïse et le Pharaon ne sont pas convoqués pour illustrer ce qu'il adviendra de leur salut éternel, mais bien pour le rôle que Dieu leur assigne au plan de l'histoire du salut. Remarquons que rien n'est dit sur les mérites de l'un ou les fautes de l'autre. Le v. 16 est clair et abrupt. Il résume bien la perspective du passage : « cela ne dépend donc pas de la volonté ni des efforts de l'homme, mais de la miséricorde de Dieu ». L'endurcissement du Pharaon, considéré du point de vue de Dieu, a servi au rayonnement du nom du Seigneur par toute la terre. Le v. 18 nous donne la conclusion de ce petit développement : « il fait miséricorde à qui il veut, et il endure qui il veut ».

Une pareille mise en exergue de la souveraine **liberté de Dieu** ne pouvait que déboucher sur la mise en question de tout essai de discussion de la part de **l'homme** : « oh homme, vraiment qui es-tu pour disputer avec Dieu ? ». Cette interpellation est prolongée par le recours à l'image du potier, bien connue dans la tradition vétéro-testamentaire : non seulement elle exalte la souveraine liberté de Dieu (Jr 18, 6), mais tous les autres textes débouchent en plus sur une perspective de salut **pour** Israël : Is 26, 16-19 ; 45, 9 ss 64, 7.

Le v. 22 se réfère au thème abordé dans les vv. 14-18 : l'endurcissement du Pharaon et l'infidélité d'Israël ne s'opposent pas à la justice, au dessein de Dieu. Paul souligne la patience de Dieu, c'est-à-dire son attitude tout au long de l'histoire, envers des vases de colère (ceux contre qui la colère doit se déchaîner à cause du péché). Il ne s'agit pas nécessairement de damnation éternelle, comme le note la Bible de Jérusalem ; ils sont simplement prêts pour la perdition. Et cette patience de Dieu a un but : manifester la gratuité du salut envers des « vases de miséricorde » (ceux qui sont objets de la seule miséricorde de Dieu). Qu'est-ce que l'homme peut bien avoir à rétorquer à cela ?

Au v. 24 il faut noter un point très important et qui concerne directement notre thème du peuple de Dieu : « envers nous qu'il a appelés non seulement d'entre les Juifs mais encore d'entre les Gentils ». Ceux qui ont bénéficié de la miséricorde et qui ont reconnu le Christ appartiennent et en premier au peuple juif et ensuite aux païens. L'Eglise est le rassemblement de ces « appelés ».

Les citations qui suivent ne visent qu'à souligner :

- la liberté du choix de Dieu ; un non-peuple appelé « mon peuple » sans aucun droit de sa part (même si le texte d'Osée l'appliquait à Israël et non aux païens !);
- au v. 27 Paul infléchit dans un sens positif un oracle de punition d'Isaïe : « (seul) un reste sera sauvé » devient « le reste sera sauvé ». De même au v. 29 où un oracle de punition met maintenant en valeur ce Reste, l'infidélité (momentanée) d'Israël servant en définitive au salut de tout le peuple.

La conclusion du chapitre en vient alors à ce qui sera le thème du chapitre 10 : la faute d'Israël : poursuivant une loi de justice, ils n'ont pas atteint la loi, ils comptaient sur les œuvres, ils n'ont pas recouru à la foi. Le Christ apparaît comme la pierre d'achoppement du judaïsme.

On ne saurait trop insister sur le fait que la réflexion de Paul sur Israël part de la considération du dessein de Dieu et non de la faute du peuple. Ce sera d'ailleurs aussi l'aboutissement de sa réflexion, au chap. 11. Le contraste est saisissant avec 1 Th 2, 15-16 où Paul se laissait aller à la colère et accusait les Juifs ; mais précisément ce n'était pas dans le cadre d'une réflexion à propos du « mystère » d'Israël !

Rm 10

- vv. 1-2 protestation d'amour pour Israël
- vv. 3-4 mais les Juifs ont choisi LEUR justification
- vv. 5-13 Moïse leur a pourtant enseigné non seulement la justice de la Loi mais la justice par la foi
- vv. 14-21 pourtant Israël a entendu la prédication de la foi : néanmoins il a rejeté la justice par la foi

Après avoir envisagé la défection de la grande partie d'Israël du point de vue de Dieu (chap. 9), Paul aborde le même sujet mais par l'autre bout : quelle a été l'attitude des Juifs qui ont été rejetés ? C'est de leur faute, ils ont rejeté l'économie de la foi.

vv. 1-2. Paul appelle maintenant « frères » les chrétiens de Rome (contrairement à 9, 3 où cette expression s'appliquait aux Juifs) ; par contre il parle des Juifs à la 3^e personne (« ma prière à Dieu pour eux... qu'ils parviennent »), alors qu'ils sont ses frères selon le sang. On perçoit combien Paul est tiraillé entre l'appartenance à son peuple et à l'Eglise. D'ailleurs ce chapitre commence aussi, comme le chap. 9, par une protestation d'attachement et d'affection pour eux : élan du cœur et prière se conjuguent pour qu'ils soient sauvés.

Paul leur rend ensuite justice sur un point : ils ont du « zèle », terme technique désignant leur souci d'observer scrupuleusement la Torah (cf. Ga 1 et Ph 3 où transparaît la fierté de Paul).

vv. 3-4. Mais ce zèle est mal éclairé, et Paul s'en explique. Ils ont refusé de se soumettre à la justice de Dieu par la foi dans le Christ, le Christ étant la fin de la Loi, au sens de son couronnement, son accomplissement. C'est ce zèle fougueux et scrupuleux qui avait fait de Paul lui-même un persécuteur des chrétiens !

vv. 5-13. Paul veut démontrer ici que les Juifs ont pourtant choisi leur justification (la justification par la Loi) alors que Moïse lui-même avait déjà enseigné la justification par la foi ! L'exégèse de Paul paraît arbitraire. C'est moins vrai si l'on regarde de plus près le contexte général des textes invoqués et si l'on a connaissance du Targum :

Premier texte invoqué : Dt 30, 12ss

Texte biblique :

v. 11 *Car cette Loi que je te prescris aujourd'hui n'est pas au-delà de tes moyens ni hors de ton atteinte.* v. 12 *Elle n'est pas dans les cieux, qu'il te faille dire : « Qui montera pour nous aux cieux nous la chercher, que nous l'entendions **pour la mettre en pratique ?** »* v. 13 *Elle n'est pas au-delà des mers, qu'il te faille dire : « Qui ira pour nous **au-delà des mers pour nous la chercher, que nous l'attendions pour la mettre en pratique ?** »* v. 14 *Car la parole est tout près de toi, elle est dans ta bouche et dans ton cœur pour que **tu la mettes en pratique.***

A noter également le contexte, au v. 6 : « Yahvé ton Dieu circonciera ton cœur et le cœur de ta postérité pour que tu aimes Yahvé ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme, afin que tu vives. »

Cette Loi ne sera donc plus inaccessible, puisque inscrite dans le cœur d'Israël, un cœur circoncis par Dieu lui-même (cf. Jr 31, 31-34).

Voici maintenant le passage du Targum palestinien de Dt 30, 12-13 :

*La loi n'est pas dans les cieux, qu'il te faille dire : « Pussions-nous avoir **quelqu'un comme Moïse le prophète, qui monte aux cieux et nous l'apporte et nous fasse entendre ses préceptes pour que nous les accomplissions !** » La loi n'est pas non plus au-delà de la grande mer, qu'il te faille dire: « Pussions-nous avoir **quelqu'un comme Jonas le prophète, qui descende dans les profondeurs de la mer et nous l'apporte et nous en fasse entendre les préceptes, pour que nous les accomplissions.** »*

Il ne s'agit donc plus ici de traversée de la mer mais de descente dans l'abîme, et notons surtout l'évocation de deux figures de l'A.T.: **Moïse** remontant au Sinaï pour renouveler l'Alliance avec Yahvé et en rapporter une nouvelle loi, et **Jonas** arraché miraculeusement aux profondeurs de l'abîme ; deux figures dans lesquelles la tradition la plus ancienne a reconnu le Christ en figure, nouveau Moïse médiateur de la nouvelle alliance et nouveau Jonas de par sa résurrection après trois jours et trois nuits...³

³ Cf S. Lyonnet, Saint Paul et l'exégèse juive de son temps. A propos de Rm 10, 6-8, dans *Mélanges bibliques rédigés en l'honneur d'André Robert*, Paris, 1959, 494-506, surtout pp. 500-504.

On aura remarqué que Paul supprime du texte tout ce qui est en lien explicite avec la pratique se fondant sur le v. 14 il souligne le don de la parole (de la loi) si proche de tout Israélite dont le cœur serait circoncis ; il y voit une annonce de cette parole de la foi, présente par l'Esprit du Christ, dans le cœur de tout chrétien (cf. Rm 8). Il n'y a donc plus de différence entre Juif et Grec : tous deux sont appelés à la foi dans cet unique Seigneur (vv. 10-13). Et Paul de poursuivre son raisonnement : si déjà la Loi (le Pentateuque) parlait de la justification par la foi, alors comment s'expliquer le refus d'Israël ?

vv. 14-21. Israël a entendu, a reçu des prédicateurs autorisés, envoyés par Dieu. Mais au v. 16 Paul souligne une première séparation, sorte de frontière à l'intérieur du peuple (comme auparavant pour le thème de la vraie descendance, celle de la promesse, ou pour le thème du Reste) : « Mais tous n'ont pas obéi à la bonne nouvelle » (v. 16), et ceci est appuyé par la plainte du prophète Isaïe : « Seigneur, qui a cru à notre prédication ? »

Autre question qu'on pourrait poser : Israël n'aurait-il pas entendu ? C'est impossible, vu l'extension qu'a déjà prise la prédication de l'Evangile (v. 18, confirmé par la citation du Ps 18). Ou bien n'auraient-ils pas compris ? C'est très difficile à admettre pour un Juif dont le peuple a été comblé par les biens du Seigneur, à commencer par la Torah, alors que les païens eux passent pour stupides ; à l'aide du Dt et d'Is Paul dévoile le plan de Dieu : l'acceptation de la foi par les païens, peuple sans intelligence, pour exciter la jalousie d'Israël, et Dieu se manifestant à ceux qui ne le cherchaient pas, alors qu'Israël est un peuple désobéissant et rebelle. Le chapitre culmine donc sur la responsabilité d'Israël, mais il y a déjà une amorce de la perspective du chap. 11 : si Dieu en parlant aux païens veut exciter la jalousie d'Israël, c'est donc qu'il espère leur conversion !

⁴ La traduction grecque des Septante ajoutait encore au v. 14 du Dt après « cœur » : « et dans tes mains » !

Rm 11

- vv. 1-10 leur infidélité n'est pas totale
- vv. 11-24 ni définitive
- vv. 25-29 le « mystère »
- vv. 30-32 dessein de Dieu et infidélité des hommes
- vv. 33-36 profondeur de la sagesse et de la miséricorde de Dieu

Après avoir considéré la défection d'Israël du point de vue de Dieu (chap. 9), puis du point de vue d'Israël lui-même (chap. 10), Paul en revient au point de vue de Dieu ; le chap. 11 est introduit par une question, inévitable : « je demande donc : Dieu aurait-il rejeté son peuple ? » C'est dans ce dernier chapitre que Paul donne quelques éléments de réponse essentiels pour situer l'un par rapport à l'autre Israël et l'Eglise.

vv. 1-10. A la question inéluctable d'un éventuel rejet d'Israël par Dieu, Paul répond énergiquement par la négative, et par un appel à son propre statut : « Ne suis-je pas moi-même Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin ? » Or Paul n'a pas été rejeté ! il est non seulement devenu chrétien, mais encore Apôtre ! Paul vérifie donc en lui-même ce qu'affirme le v. 5 : il subsiste dans le moment présent un Reste, choisi par grâce. Donc une partie d'Israël a passé dans l'Eglise. Il faut aussi souligner que ce v. 1 sur le « peuple » est le plus opposé, à première vue, au thème du Reste. Or, pour Paul, la preuve que le peuple a été « discerné » par Dieu (il évite de dire « élu ») c'est encore l'existence d'un Reste !

Auparavant Paul se sera référé à Elie acculé à une extrême solitude et accusant Israël. Et Dieu de lui répondre : « Je me suis réservé 7000 hommes... » : à nouveau le thème du Reste est le garant de la poursuite d'une histoire de salut. C'est par lui que le passé aussi bien que le présent sont investis par Dieu.

Au v. 7 apparaît le thème de l'Election (*eklogè*) mais opposé à Israël. Rappelons-nous ce que nous avons vu à propos des privilèges d'Israël au chap. 9. Les textes de l'Ecriture cités ici (11, 8-10) renvoient à nouveau au dessein de Dieu qui a endurci les uns et choisi les autres...

La dernière citation du v. 9 (Ps 68-69) est particulièrement abrupte et ne fait qu'accentuer le problème : cette infidélité d'Israël pour n'être pas totale (puisqu'il y a un Reste) serait-elle cependant définitive ?

vv. 11-24. Non, cette infidélité n'est pas définitive. Pour la seconde fois on trouve le « *mè genoito* », négation énergique. On retrouve aussi le thème de la jalousie amorcé plus haut. Grâce au faux pas d'Israël, les païens ont part au salut, afin que la jalousie des Juifs en soit excitée. S'il y a jalousie provoquée, c'est en vue de voir aboutir ce zèle des Juifs, zèle réel, positif, mais mal éclairé.

Le v. 13 en revient à l'expérience personnelle de Paul : sa vie est une parabole ! Sa destinée parle pour celle d'Israël ! « Je suis bien l'apôtre des Gentils et j'honore mon ministère, mais c'est avec l'espoir d'exciter la jalousie de ceux de mon sang et d'en sauver quelques-uns. »

v. 15. Il faut bien distinguer mise à l'écart et rejet. Le fruit de la réintégration d'Israël est comme « une vie d'entre les morts », ou comme une résurrection des morts. Il est difficile de n'y pas voir une note eschatologique, mais notons qu'il n'y a par contre rien sur le moment de cette conversion. « [Paul] se garde de mettre un rapport de temps entre les deux événements, comme si la conversion d'Israël devait précéder immédiatement la Parousie » (Lyonnet, BJ).

v. 16. Si les prémices sont saintes, la pâte l'est aussi. Cette expression est empruntée à la terminologie et à la pratique du culte. Ici Paul veut parler du Reste converti qui représente la totalité du peuple, qui en est le gage ou l'anticipation.

Puis Paul en vient à une seconde image : la racine de l'olivier (représentant Israël — cf. Jr 11, 16) : cette racine désigne les Pères dont il a été question dès le chap. 9 (et cf. 11, 28).

vv. 17-24. Les païens greffés ont part à la richesse des bénédictions d'Israël. Mais attention à l'orgueil pour les païens convertis. La foi peut en effet tourner en exaltation de soi ! Au païen Paul rappelle en conséquence : c'est la racine qui te porte, et pas le contraire ! Ce rappel est capital, sinon c'est toute l'histoire du salut qui perd sa consistance (cf. Jn 4, 22). Au v. 22, noter la formule : « bonté (de Dieu) envers toi (ex-païen) pour que tu

demeures en cette bonté » ; avoir bénéficié comme païen du dessein de Dieu et être venu à la foi ne peut jamais dispenser de rester dans l'humilité, dans l'expérience renouvelée de la gratuité. Au païen converti (au chrétien d'aujourd'hui) de se souvenir que la racine est toujours sainte, les branches coupées peuvent être greffées sur l'olivier. C'est la conversion des païens qui est une parenthèse et non le contraire : si toi qui appartenais à l'olivier sauvage tu as été greffé sur l'olivier franc, **combien plus** ceux-ci seront-ils greffés sur leur propre olivier auxquels eux appartiennent.

vv. 25-29. Le « mystère » : cf. surtout 1 Co 15, 51 où il s'agit comme ici d'un événement à caractère eschatologique. Événement dont seul Dieu (ou ses inspirés) a la clé et détient le sens. Conséquence : face à un tel « mystère » il ne faut pas faire le sage. « On ne peut parler d'Israël sans accueillir cette révélation de Dieu » (Schlier). L'endurcissement d'Israël n'est que partiel ou temporaire, jusqu'à ce que le « plérôme des païens » entre dans la vie, dans le salut. Là encore il s'agit d'une plénitude eschatologique : ni tous les hommes, ni toutes les nations, purement et simplement considérées d'un point de vue humain, mais le nombre total décidé par Dieu ; en un mot : jusqu'à « la pleine réalisation du dessein de Dieu » (TOB), un nombre que Dieu seul connaît.

v. 26. « Tout Israël sera sauvé. » Ce verset est un des plus difficiles et des plus discutés depuis très longtemps. Si la majorité des commentateurs y lit l'annonce de la conversion du peuple historique (et pas seulement du Reste comme en 9, 27), dès l'origine de l'Eglise certains Pères ont voulu y lire un Israël composé de païens et de Juifs convertis, un Israël eschatologique et non le peuple historique. Dernièrement le P. Refoulé a consacré un ouvrage important à ces versets⁵ ; il y conteste le sens habituel de l'expression « tout Israël » en tant que peuple historique. Paul aurait attendu la conversion des Juifs pieux qui, avant l'annonce de l'évangile, constituaient le Reste de l'élection et qui pourtant ont dit non au Messie en Jésus. Par là toute tension et même toute opposition entre les vues de Paul en Rm 9-10 et 11 se trouvent éliminées, mais en contrepartie ces chapitres ne disent plus rien sur les relations entre l'Eglise et le peuple d'Israël.

Pour terminer, Paul souligne la pérennité des promesses de Dieu et rend grâce pour la sagesse et la science de Dieu.

⁵ F. Refoulé, «...Et ainsi tout Israël sera sauvé» Romains 11, 25-32, *Lectio Divina* 117, Paris, 1984.

Quelques remarques de conclusion

Paul a consacré deux chapitres à envisager le dessein de Dieu, et un chapitre à la culpabilité d'Israël. Sa réflexion débouche sur la notion centrale de « mystère » au sens biblique. C'est la situation nécessaire de toute réflexion chrétienne sur le Juif, les Juifs et Israël.

Ce n'est pas nous qui portons la racine, mais la racine qui nous porte, et cette racine est sainte ! tout comme les promesses de Dieu sont sans repentance. Paul ne cesse de souligner cette pérennité des Alliances, des promesses, etc., en même temps que la fracture qui ne cesse de s'opérer à l'intérieur même d'Israël par le thème du RESTE, de l'ÉLECTION. L'appartenance effective au peuple de Dieu va dépendre de l'expérience de la gratuité : salvatrice pour les païens, salvatrice pour ceux d'Israël qui acceptent le salut par la foi, en espérance pour tous.

Impossibilité de parler d'Israël et de l'Eglise comme deux grandeurs extérieures l'une à l'autre : « Une dissociation s'opère donc à l'intérieur d'Israël. Le seul Israël véritable, le seul peuple de Dieu est constitué par la partie d'Israël qui reconnaît la seigneurie de Jésus-Christ. Ceux qui la refusent sont retranchés d'Israël, et en même temps les Gentils qui croient en Jésus-Christ sont agrégés à l'Israël de Dieu. »⁶

Jean-Michel Poffet, O.P.

⁶ J. Dupont, art. cit., p. 74.